



10100 - L'enterrement des organes amputés

question

Qu'en est-il de l'amputation d'un organe superflu comme un doigt ou une autre partie ? Peut-on le mettre dans les ordures ? Doit-on rassembler ces déchets et les enterrer dans les cimetières musulmans ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'affaire est large. Les restes humains n'ont pas le même statut que la personne humaine. Rien n'empêche de les mettre dans les ordures. Mais il vaut mieux les enterrer en signe de respect. L'affaire reste large comme nous l'avons dit. Allah soit loué. Il n'est pas nécessaire de laver le reste humain ni de l'enterrer, à moins qu'il ne s'agisse d'un fœtus de quatre mois. S'il s'agit d'un morceau de viande sans âme ou d'un morceau de doigt ou d'une partie semblable, l'affaire reste large, mais l'enterrement reste la meilleure solution.